

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Robert NATALE, Jean-Louis HOTTLET à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à Pierre OSER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS, Frédéric ROUSSE à Jean Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 février	Le 27 février	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2017-02-18 Modification des indemnités mensuelles de fonction du Président et des vice-Présidents

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 avril 2014 relative à la fixation des indemnités mensuelles de fonction du Président et des Vice-présidents,

Depuis le début de l'année 2017, les indemnités de fonction des élus ont évolué du fait de deux éléments :

- l'augmentation le 1er janvier 2017 de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Toutefois pour les délibérations indemnitaires (Président et Vice-présidents de la CCST) qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

Il convient donc de reprendre une délibération visant « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Cette délibération précisera exceptionnellement une date d'effet au 1er janvier 2017.

Indemnité du Président

POPULATION TOTALE	TAUX (en %) de l'indice brut terminal de la fonction publique
de 20 000 à 49 999	67,50%

Indemnité des Vice-présidents

POPULATION TOTALE	TAUX (en %) de l'indice brut terminal de la fonction publique
de 20 000 à 49 999	24,73%

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 32 voix pour et 2 abstentions des membres présents décide :

- d'octroyer au Président une indemnité à hauteur de 67,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, liée à sa fonction, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- d'octroyer aux Vice-présidents une indemnité à hauteur de 24,73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, liée à leur fonction, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- que les indemnités de fonction soient payées mensuellement.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 MARS 2017

Le Président,



Le Président,

